

Avec le CCPA*, les personnes accompagnées deviennent force de proposition pour les pouvoirs publics

Créé en 2010, le Conseil consultatif des personnes accueillies/accompagnées (CCPA) est devenu un véritable espace d'expression et d'action pour les personnes en situation de pauvreté désireuses d'intervenir dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques qui les concernent.

Fiche technique

Secteur : lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Organisme : Fondation de l'Armée du Salut

Périmètre : national (CCPA) et régional (CCRPA)

Cibles : personnes en situation de pauvreté ou l'ayant été

Partenaires : FNARS, URIOPSS et pouvoirs publics

* Depuis le 26 octobre 2016, le CCPA est devenu CNPA (Conseil national des personnes accueillies ou accompagnées). Les CCRPA sont désormais les CRPA (Conseil régional des personnes accueillies ou accompagnées).

CONSTAT DE DÉPART

En 2008 est engagé le Chantier national prioritaire pour l'hébergement et le logement (CNPHL) visant à refondre les dispositifs existant dans ce domaine. Le préfet Régnier, en charge du projet, émet le souhait d'associer à la réflexion les principaux bénéficiaires de ces dispositifs. Il considère que le regard et l'expérience des personnes vivant ou ayant vécu des situations de pauvreté légitime pleinement leur participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques afin de construire des solutions efficaces et adaptées.

C'est dans cette optique qu'est constitué, en 2010, le Conseil consultatif des personnes accueillies/accompagnées (CCPA).

PÉRIMÈTRE

Ce conseil, porté depuis sa création par la Fondation de l'Armée du Salut, est une instance nationale réunissant des personnes accompagnées et des intervenants sociaux, professionnels et bénévoles.

Dès 2011, à la demande des participants, le CCPA trouve une déclinaison régionale avec la mise en place des premiers Conseils consultatifs régionaux des personnes accueillies (CCRPA). Ils couvrent aujourd'hui l'ensemble du territoire et sont animés, selon les régions, par la Fondation de l'Armée du Salut, les FNARS ou les URIOPSS.

GOVERNANCE

Le CCPA est constitué pour deux tiers de personnes en situation de pauvreté ou l'ayant été et pour un tiers d'intervenants sociaux (professionnels de l'action sociale, bénévoles, représentants d'administration, d'organismes ou services de l'État). Il réunit tous les 2 mois, à Paris, de 80 et 100 personnes venues de toute la France, et produit des recommandations sur des sujets directement liés aux politiques publiques (l'accueil hivernal des personnes sans abris, l'accès au logement, aux soins, à l'emploi...).

Ces réunions plénières sont préparées et animées par un comité de pilotage de 8 délégués bénévoles. Ils sont élus, en assemblée plénière, parmi les personnes accompagnées et pour une durée d'un an. Ils sont appuyés dans l'exercice de leur mandat, par une coordinatrice nationale de la Fondation de l'Armée du Salut.

Les CCRPA tendent vers un modèle d'organisation similaire.

CONTENU DE L'ACTION

La vocation des CCPA/CCRPA est de construire une parole collective autour des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Cette parole collective est élaborée au cours des 5 à 6 réunions plénières convoquées annuellement, chacune étant dédiée à une thématique particulière (par exemple, la déshumanisation du social, la prise en compte des personnes en souffrance psychique, les addictions...)

Ces thématiques sont définies à l'issue de chaque session et soumises au vote des participants. En prévision de la plénière suivante, il appartient aux membres du comité de pilotage :

- > d'en explorer le contenu et de se l'approprier,
- > de solliciter d'éventuels intervenants qualifiés,
- > de réfléchir à une méthodologie pour traiter le sujet,
- > de préparer un dossier documenté à l'intention des participants.

Lors de la réunion qui lui est consacrée, le sujet et ses enjeux sont d'abord présentés par les délégués et les différents intervenants puis détaillés, en groupes, sur la base de ce qui a été préparé par le comité de pilotage.

Ces travaux viennent ensuite nourrir les échanges qui aboutissent à la rédaction de recommandations, validées collectivement, destinées aux pouvoirs publics. La parole collective ainsi produite est portée par les délégués auprès des institutions concernées (ministères, conseils régionaux etc.).

MOYEN MIS EN ŒUVRE

La CCPA est principalement financé par la Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS), financement complété, en 2016, par une subvention du ministère des Affaires sociales. L'essentiel du budget du CCPA est destiné au défraiement des participants et des délégués (déplacement, hébergement), et ponctuellement, à la formation de ces derniers.

L'appui logistique est assuré par la Fondation de l'Armée du Salut qui met à disposition la coordinatrice nationale (60 % d'un ETP). Au niveau régional, cet appui est apporté selon les cas par les FNARS ou les URIOPSS engagées sur le projet.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

En 5 ans, la démarche a permis de construire une instance que les personnes accompagnées – et en particulier les délégués élus – se sont réellement appropriée. Le CCPA a développé des méthodes de travail désormais éprouvées.

Au-delà de leur expérience personnelle de la pauvreté, ses délégués acquièrent des compétences, une expertise et une capacité à porter la parole collective au sein de différentes instances et dans le cadre d'autres mandats qu'ils investissent progressivement.

Après plusieurs années d'expérimentation, les CCPA/CCRPA entrent dans une phase de consolidation au plan qualitatif. Les principaux enjeux concernent désormais l'harmonisation des modes de fonctionnement et la capitalisation des travaux entre le niveau national et le niveau régional.

CONDITIONS D'ESSAIMAGE

- Garantir l'appropriation de l'instance par les personnes à tous les niveaux.
- Reconnaître pleinement l'expérience et l'expertise des personnes accompagnées, qui sont au cœur du dispositif.
- Ne pas se contenter d'adopter des postures critiques lors des réunions, mais s'efforcer de construire des recommandations concrètes, étayées par le vécu des personnes.

Katarzyna Halasa,
coordinatrice du CCPA



Les personnes accompagnées s'identifient totalement à la démarche »

La réussite du CCPA s'appuie sur le fait que l'instance appartient réellement aux personnes accompagnées. Elles s'y identifient totalement. Leur expertise est vraiment au centre du dispositif et elles ont la main sur l'ensemble de la démarche que ce soit au niveau de la gouvernance, de l'organisation ou l'animation... Par ailleurs, je suis la seule professionnelle au sein du comité de pilotage.

> Pour aller plus loin

CCPA/Fondation Armée du Salut

60, rue des Frères-Flavien
75976 PARIS cedex 20

TÉL. : 01 43 62 25 50

Courriel : khalasa@armedusalut.fr

Site Internet : www.ccpa-ccrpa.org